

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-6100 / 101455
Liaisons Electroniques-Mécaniques LEM SA, 1228 Plan-les-Ouates
Ateliers de production: bobinage, PV, GV, LTS, AUTO
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H, 30 F
01.04.2005–31.03.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-6099 / 102107
Losinger Construction SA, 1216 Cointrin
Génie civil: travaux de réhausse des quais à la Gare de Cornavin, GE
besoins spéciaux de consommation
10 H
18.04.2005–31.12.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 05-6104 / 110224
Serco Facilities Management SA, 1207 Genève
Employés actifs sur le site LHC du CERN, Genève
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.05.2005–30.04.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-6013 / 100459
Infré SA, 1800 Vevey
Ligne de fabrication de thé sans caféine
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.04.2005–30.09.2006 (Modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 03-3628 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
ligne de réticulation horizontale THT-LR2 (ligne 6, extrusion horizontale)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
29.02.2004–03.03.2007 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 05-6015 / 101160
UM2 SA, 2302 La Chaux-de-Fonds
Centres d'usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H, 1 F
10.03.2005–09.03.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

19 avril 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail